

# 6.1

## Avis et communiqués

---

---

## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

**Avis 13-315 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (révisé)  
Jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2009\***

Nous disposons d'un régime d'examen des prospectus (ordinaires, simplifiés et d'organismes de placement collectif), modifications de prospectus, dépôts préalables et demandes de dispenses. Ce régime est décrit dans l'*Instruction générale 11-202 relative à l'examen du prospectus dans plusieurs territoires* (l'« Instruction générale 11-202 »).

Aux termes de l'Instruction générale 11-202, le déposant qui obtient un visa de l'autorité principale sera réputé avoir reçu un visa de chaque territoire sous le régime du passeport où le prospectus a été déposé. Toutefois, le visa de l'autorité principale attestera que la CVMO a octroyé un visa seulement si les bureaux de celle-ci sont ouverts à la date du visa de l'autorité principale, et qu'elle a indiqué que le prospectus est « prêt pour le définitif ». Si les bureaux de la CVMO ne sont pas ouverts à la date du visa de l'autorité principale, cette dernière octroiera un second visa faisant foi du visa de la CVMO le premier jour où ses bureaux sont ouverts.

Les courtiers ne peuvent faire de sollicitation dans le territoire d'une autorité autre que l'autorité principale et les émetteurs ne peuvent y placer leurs titres qu'après la délivrance du visa dans ce territoire.

Voici la liste des jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2009. Elle est identique à celle figurant dans notre avis daté du 27 février 2009, sauf que les bureaux de l'Île-du-Prince-Édouard seront fermés le 21 août au lieu du 14. Les émetteurs sont invités à en tenir compte pour ordonnancer leurs activités.

- |   |  |
|---|--|
| 1. Les samedis et dimanches (toutes)  | 18. Lundi 3 août (toutes sauf Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard et Yukon)   |
| 2. Jeudi 1 <sup>er</sup> janvier 2009 (toutes)  | 19. Mercredi 5 août (Terre-Neuve-et-Labrador**)  |
| 3. Vendredi 2 janvier (Québec)  | 20. Vendredi 21 août (Île-du-Prince-Édouard)   |
| 4. Lundi 9 février (Île-du-Prince-Édouard)  | 21. Lundi 17 août (Yukon)  |
| 5. Lundi 16 février (Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario)                            | 22. Lundi 7 septembre (toutes)   |
| 6. Vendredi 20 février (Yukon)  | 23. Lundi 12 octobre (toutes)  |
| 7. Lundi 16 mars (Terre-Neuve-et-Labrador)  | 24. Mercredi 11 novembre (toutes sauf Alberta, Ontario et Québec)  |
| 8. Vendredi 10 avril (toutes)   | 25. Jeudi 24 décembre (Québec, Territoires du Nord-Ouest)  |
| 9. Lundi 13 avril (toutes sauf Alberta, Saskatchewan, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador) | 26. Jeudi 24 décembre après midi (Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Yukon; après 13 h (Colombie-Britannique)) |
| 10. Lundi 20 avril (Terre-Neuve-et-Labrador)  | 27. Vendredi 25 décembre (toutes)  |
| 11. Lundi 18 mai (toutes)   | 28. Lundi 28 décembre (toutes)   |
| 12. Lundi 22 juin (Territoires du Nord-Ouest et Terre-Neuve-et-Labrador)                  | 29. Jeudi 31 décembre (Québec)   |
| 13. Mercredi 24 juin (Québec)   | 30. Jeudi 31 décembre après midi (Nouveau-Brunswick); après 13 h (Colombie-Britannique)  |
| 14. Mercredi 1 <sup>er</sup> juillet (toutes)   | 31. Vendredi 1 <sup>er</sup> janvier 2010 (toutes)   |
| 15. Jeudi 9 juillet (Nunavut)   | 32. Lundi 4 janvier 2010 (Québec)  |
| 16. Lundi 13 juillet (Terre-Neuve-et-Labrador)  |  |
| 17. Vendredi 31 juillet (Saskatchewan)  |  |

\* Les autorités concernées sont indiquées entre parenthèses.

\*\* Si les conditions le permettent, sinon reporté au premier jour où le temps le permet, la décision étant prise le matin du jour férié.

**Le 29 mai 2009**

## **CHANGEMENTS IMPORTANTS AU SEIN DE LA SURINTENDANCE DES MARCHÉS DE VALEURS — AVIS**

### **Responsabilités additionnelles confiées à la Surintendance des marchés de valeurs**

Dans un souci constant d'améliorer l'efficacité organisationnelle et la prestation de services offerte à notre clientèle, la Surintendance des marchés de valeurs s'est vue confier des responsabilités additionnelles. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, la Direction de la supervision des organismes d'autoréglementation (« OAR »), le Centre d'excellence en dérivés et la Direction des affaires internationales – valeurs mobilières se sont ajoutés aux directions et services déjà en place au sein de la Surintendance des marchés de valeurs.

La Direction de la supervision des OAR est notamment responsable de la supervision des bourses, organismes d'autoréglementation (autres que la CSF et la ChAD), chambres de compensation, agences de traitement de l'information, fournisseurs de services de réglementation, fournisseurs de services d'appariement et systèmes de négociation parallèle qui exercent des activités au Québec. La Direction de la supervision des OAR assure également le développement de la réglementation applicable à ces entités réglementées.

Le Centre d'excellence en dérivés assure le développement des orientations stratégiques en matière d'encadrement des instruments dérivés, la mise en vigueur de la nouvelle loi québécoise sur les instruments dérivés et la collaboration avec les intervenants dans les marchés de dérivés au Québec et au Canada. Le Centre d'excellence en dérivés est au cœur du développement d'un régime harmonisé d'encadrement des dérivés au sein des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Enfin, la Direction des affaires internationales – valeurs mobilières coordonne les relations qu'entretient l'Autorité à l'international avec les régulateurs et autres organismes oeuvrant dans le domaine des valeurs mobilières afin notamment de maintenir une connaissance pointue de l'évolution des marchés et de leur encadrement à travers le monde.

### **Entrée en fonction du Directeur du financement des sociétés**

Depuis le 14 avril dernier, Me Jean Daigle occupe le poste de Directeur du financement des sociétés au sein de la Surintendance des marchés de valeurs. L'entrée en fonction de Me Daigle fait suite à la réorganisation de la Surintendance des marchés de valeurs annoncée le 26 septembre dernier.

Pour de plus amples détails, vous trouverez joint au présent avis un organigramme identifiant les gestionnaires de la Surintendance des marchés de valeurs.

Louis Morisset  
Surintendant des marchés de valeurs

**Le 29 mai 2009**

